

## TRAFIC D'ANABOLISANTS ET DE DOPANTS

*Sud Ouest - 28 mai 2009*

« Si ces produits sont interdits à la vente en France, c'est en raison de leurs effets secondaires et de leurs effets tout court », résume le colonel Frank Crispino, commandant de la Section de recherches de Bordeaux. D'initiative, ses personnels se sont intéressés à l'automne à ce qui n'était encore qu'une suspicion de trafic d'anabolisants et autres produits interdits de dopage.

Via un site internet, un coach sportif privé, établi en périphérie bordelaise, passait de nombreuses commandes pour des anabolisants, hormones de croissance, stéroïdes, testostérone... « Tout le package pour maigrir et prendre du muscle, commente le colonel. Mais ces produits sont dangereux car addictifs. »

L'acheminement des colis et leur réexpédition utilisaient les services de La Poste et étaient donc « traçables ». Le 19 mars, une information judiciaire au cabinet du juge d'instruction bordelais Noria Faucherie a été ouverte pour infraction au règlement sur le commerce ou l'emploi de substances vénéneuses, avec cosaisine de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, basé à Arcueil.

### Six mois d'observation

Après six mois d'observation de ce commerce, une opération a été déclenchée lundi. À réception d'un colis, le coach et sa compagne ont été interpellés. Cinq consommateurs d'importance ont également été placés en garde à vue en Alsace-Lorraine, Provence-Alpes-Côtes-d'Azur et Midi-Pyrénées.

Les perquisitions, menées aux domiciles de tous les protagonistes arrêtés se sont avérées fructueuses. En valeur de revente, plus de 12 000 euros de produits ont été saisis. Méthodes et codes utilisés pour commander discrètement ces substances interdites ont été mis à jour. Des cachets et poudres qui provenaient de Chine, Bulgarie ou encore du Pakistan.

### 35 000 euros de revenu

L'examen des ordinateurs a confirmé le mode opératoire utilisant un site anglo-saxon sécurisé pour acquérir et offrir les produits, en s'affranchissant d'une boîte mail trop visible. Le paiement se faisait par chèque, virement ou PayPal. Pour le coach sportif bordelais, spécialisé dans le fitness, cette activité parallèle pourrait avoir généré quelque 35 000 euros de revenu.

### Produits dangereux

Au-delà de cette pratique cachée, mais connue au sein des milieux du fitness et de la musculation, ce qui inquiète les enquêteurs et la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales est la dangerosité des produits saisis.

Des examens sommaires des produits indiquent ponctuellement de graves omissions d'origine et de composition chimique des anabolisants, hormones et autres stéroïdes, « sans que les utilisateurs s'interrogent sur les normes de qualité des pays de production », s'étonne le colonel Frank Crispino.

L'organisateur du réseau a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire. Ses clients seront convoqués ultérieurement devant la juge. L'enquête se poursuit pour mesurer l'ampleur du réseau.

## DOPAGE: LA FEDERATION ALLEMANDE D'EQUITATION PRONONCE LA DISSOLUTION DE SES EQUIPES OLYMPIQUES

*nouvelobs.com - 28 mai 2009*

La Fédération allemande d'équitation a prononcé la dissolution de ses équipes olympiques de saut d'obstacles, de dressage, et de concours complet, et décidé de suspendre le cavalier Ludger Beerbaum, quadruple champion olympique, à la suite d'une série d'allégations de dopage.

Ces décisions, saluées par des responsables olympiques, sont intervenues au lendemain de la rupture de discussions entre les deux grandes chaînes de télévision allemandes et la fédération sur un nouveau contrat de diffusion dans l'attente d'une enquête sur les allégations.

Beerbaum, qui faisait partie de l'équipe olympique de saut d'obstacles, a été suspendu après avoir reconnu avoir eu recours à des pratiques illicites dans un entretien le week-end dernier au "Frankfurter Allgemeine".

Michael Vesper, directeur général du comité olympique allemand, s'est félicité de cette décision "radicale" et de la volonté de la fédération de mettre de l'ordre "avec l'aide d'experts indépendants".

Une commission de trois membres mise en place par le comité olympique doit conduire une enquête indépendante à compter du mois de juin. L'objectif est d'enquêter sur des athlètes et des responsables après plusieurs tests positifs à des substances médicamenteuses avant les Jeux olympiques d'été de Pékin en 2008.

Le 2 avril dernier, le cavalier allemand Christian Ahlmann a été suspendu huit mois pour dopage en raison d'un contrôle positif de son cheval lors des JO de Pékin. Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a suivi un appel de la Fédération allemande d'équitation demandant une sanction plus élevée que les quatre mois de suspension infligés à

## REVUE DE PRESSE du 4 juin 2009

Ahlmann par la Fédération internationale d'équitation.

Le cavalier de 34 ans avait fait appel au TAS pour avoir sa sanction réduite.

Coster, le cheval d'Ahlmann, avait été contrôlé positif à la capsaïcine, un analgésique interdit en compétition.

Ahlmann, suspendu jusqu'au 20 avril, a perdu tous les résultats et gains enregistrés depuis août. Il avait été disqualifié aux JO et privé de ses résultats au saut d'obstacles.

La Fédération allemande d'équitation a déclaré qu'un autre cheval pourrait avoir reçu un soin illégal en Chine, où les cavaliers allemands ont décroché trois médailles d'or, une d'argent et une de bronze.

### **LE TAS DOUBLE LA SANCTION DE L'ITALIENNE MARTA BASTIANELLI**

*Le Parisien - 29 mai 2009*

Le Tribunal arbitral du sport a doublé, à deux ans, la suspension pour dopage de l'Italienne Marta Bastianelli, 22 ans, ex-championne du monde sur route contrôlée positive à un stimulant en juillet 2008, donnant raison à l'Union cycliste internationale qui jugeait la sanction d'un an du Comité olympique italien trop clémente. Le TAS a précisé avoir statué en faveur de l'UCI car le contrôle positif de Bastianelli était "imputable à une faute et à une négligence de sa part". La suspension, qui commence le 5 juillet 2008, court donc jusqu'au 4 juillet 2010.

### **L'AFLD CRAINT UNE MISE SOUS TUTELLE**

*Le Monde - 1 juin 2009*

C'est un curieux amendement que vont voir arriver les sénateurs, mercredi 3 juin, lors de l'examen du projet de loi sur la réforme de l'hôpital. Il concerne en effet la lutte contre le dopage.

Le gouvernement souhaite que le Parlement l'autorise à prendre par ordonnance plusieurs mesures afin, notamment, d'assurer la conformité de la loi française avec les principes du code mondial antidopage 2009, mais aussi de permettre "une révision de la répartition des compétences entre l'Etat, l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et les fédérations sportives, ainsi que de la gouvernance de l'Agence, autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale". Cette mesure fait craindre à l'AFLD une prochaine "mise sous tutelle" de la part du ministère des sports.

Le gouvernement envisagerait de modifier la composition du collège de l'agence et le mode de désignation de son président. Son budget serait décidé sur trois ans par le ministère des sports sur la base d'un contrat de performance. En outre, un poste de commissaire du gouvernement pourrait être créé. "Il n'est pas question de remettre en cause l'indépendance de l'AFLD, indique-t-on au ministère, mais d'institutionnaliser davantage les relations entre l'agence et l'Etat."

### **SOUPÇONNES DE PRISE DE DROGUE : TROIS JOUEURS QUITTENT BATH**

*LaDépêche.fr - 2 juin 2009*

R.Michael Lipman (3e ligne, 29 ans), Alex Crockett (centre, 27 ans) et Andrew Higgins (Arrière/ailier; 27 ans) ont décidé hier de quitter Bath avec effet immédiat après une enquête interne sur leur absence lors de contrôles antidopage diligentés par leur club... «Ils devaient s'expliquer devant une commission disciplinaire interne aujourd'hui pour justifier leur absence, en trois occasions, à des contrôles antidopage commandés après les incidents du 10 mai», a indiqué Bob Calleja, le directeur général... Le 10 mai, plusieurs joueurs de Bath avaient été impliqués dans une bagarre avec des rugbymen des Harlequins dans un pub londonien. Des journaux avaient laissé entendre que de la drogue avait circulé lors de la soirée. La Fédération anglaise va ouvrir une enquête... Bath a déjà été touché par un affaire de dopage récemment. Le pilier international Matt Stevens, contrôlé positif à la cocaïne après une rencontre de Coupe d'Europe, a été suspendu pour deux ans le 26 février.

### **CONGRES FIFA: BLATTER ATTEND L'APPLICATION DU TRAITE DE LISBONNE POUR LE 6+5**

*AFP - 03/06/2009*

NASSAU (AFP) — La Fédération internationale (Fifa) attend l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, reconnaissant la spécificité du sport, pour appliquer le 6+5, a déclaré son président Joseph Blatter à l'issue du congrès de Nassau qui a renforcé le contrôle des transferts de mineurs.

## REVUE DE PRESSE du 4 juin 2009

"Nous avons pris l'avis de juristes qui nous ont dit que ce n'était pas incompatible avec la législation actuelle, mais vous verrez que quand le traité de Lisbonne sera en vigueur, il pourra être appliqué", a dit M. Blatter sur ce système qui contraindrait toute équipe à aligner au coup d'envoi au moins six joueurs nationaux.

Les institutions européennes, Commission et Parlement, s'y opposent en vertu de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union.

"On est déjà quasiment dans une situation de 8+3 en Espagne ou en Italie, sauf à l'Inter Milan", a-t-il relevé. L'UEFA était favorable au projet mais souhaitait s'abstenir en cas de vote pour ne pas "braquer" la Commission européenne, selon son président, Michel Platini.

Concernant la protection des joueurs, le congrès a décidé de renforcer le contrôle des transferts de mineurs. Trois exceptions à leur interdiction, inscrite dans les statuts de la Fifa, existent: en Europe où l'âge minimal pour travailler est de 16 ans, lorsqu'il s'agit d'un joueur qui vit à moins de 50 km de la frontière du pays dans lequel il est transféré, et lorsque le mineur déménage avec toute sa famille pour un motif autre que le football.

"Ces règles restent, mais nous avons créé une sous-commission dans la commission du joueur qui devra donner son accord pour tout transfert de mineur, pour que ces exceptions ne puissent plus conduire à des abus, a précisé à l'AFP Jérôme Valcke, le secrétaire général de la Fifa. La Commission européenne a considéré que c'était une bonne démarche."

Le projet de baisser la limite d'âge à 21 ans pour les tournois olympiques, défendu par M. Blatter, a été "gelé". "J'ai le sentiment que certains membres du comité exécutif, qui étaient en faveur de la baisse de l'âge, ont reçu des informations de membres de CIO leur faisant savoir qu'on avait des responsabilités vis-à-vis de la famille olympique", a dit le président de la Fifa.

Un groupe de travail se penchera sur la question, mais la Fifa s'orienterait "sur la possibilité de garder la limite d'âge à 23 ans mais sans exception", a précisé M. Blatter, visant le quota de trois joueurs plus âgés jusqu'alors autorisés par équipe.

"Mais il y a une autre approche possible, a-t-il assuré. Aux JO de 1984 et 1988, tous les joueurs avaient été choisis parmi ceux qui n'avaient pas participé aux Coupes du monde, sans limite d'âge."

Concernant le dopage, la Fifa a fait savoir qu'elle travaillait actuellement avec l'Agence mondiale antidopage (AMA) sur un futur "passeport biologique" qui recueillera les examens réguliers d'urine et de sang. Quelque 30.000 contrôles sont effectués par an dans le football avec 0,3% de cas positifs (et 0,03% liés à des anabolisants).

Le congrès a par ailleurs adopté, à 58%, la proposition de la Fédération algérienne d'abolir toute limite d'âge (jusqu'alors 21 ans) pour jouer pour une autre sélection (mais l'interdiction de jouer pour deux sélections A prévaut toujours).